

Cahier des charges Initiative Ile-de-France Identité graphique « Créatrices d'Avenir »

Nadège Hammoudi

Adjointe au Délégué Général

Tél. : 01 44 90 87 02

nadege.hammoudi@initiative-iledefrance.fr

04/11/2015

Sommaire

I) Présentation d'Initiative Ile-de-France

- A) Le réseau Initiative France
- B) La coordination Initiative Ile-de-France

II) Présentation de Créatrices d'Avenir

- A) Le contexte et les objectifs du concours
- B) L'édition 2015

III) L'objet de la consultation

IV) L'identité graphique

V) Les prestations demandées

VI) Les conditions de la consultation

I) Présentation d'Initiative Ile-de-France

A) Le réseau Initiative France

Créé il y a près de 30 ans, Initiative France est le **1^{er} réseau français de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprise avec 230 associations locales et 22 coordinations régionales adhérentes, 16 195 entreprises accompagnées et 38 466 emplois créés ou maintenus en 2013.**

Ces 230 plateformes partagent toutes un mode d'intervention commun reposant sur deux grandes idées :

⇒ **Le prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties**, qui permet le renforcement des fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprises. Ce prêt d'honneur, attribué par des comités d'agrément, facilite ensuite l'accès de l'entrepreneur à un financement bancaire complémentaire, les banques s'appuyant sur l'expertise des plateformes et sur leur travail approfondi mené en amont.

⇒ **L'accompagnement des nouveaux entrepreneurs** pendant toute la durée de remboursement du prêt, notamment par des parrains issus du monde de l'entreprise.

B) La coordination Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France représente et coordonne les 15 plateformes Initiative d'Ile-de-France fortement territorialisées avec leurs 28 antennes locales.

1^{er} réseau de financement et d'accompagnement d'entrepreneurs, **le réseau Initiative en Ile-de-France**, avec le fort ancrage local de ses plateformes, **soutient particulièrement les entrepreneurs qui créent des activités porteuses de richesses économiques et d'emplois.** En 2014, ce sont 1 486 entreprises qui ont été soutenues par les plateformes Initiative d'Ile-de-France, plus de 4 000 emplois créés et sauvegardés avec près de 21,2 M€ de prêts d'honneur pour lever 103 M€ de prêts bancaires.

En tant que coordination, **Initiative Ile-de-France conduit l'action régionale du réseau Initiative en Ile-de-France et accompagne ses plateformes dans leur développement, en lien avec les nouveaux enjeux de développement de leur territoire.** Elle participe également au renforcement des liens avec son réseau de partenaires et les autres acteurs de l'accompagnement.

Le rôle d'Initiative Ile-de-France s'est affirmé ces dernières années. Son action et son poids économique et politique sont désormais reconnus et considérés comme indispensable par les plateformes Initiative, Initiative France et les partenaires institutionnels publics (Europe, Région Ile-de-France, Caisse des Dépôts, départements, communautés d'agglomération) et privés (banques, grands groupes).

L'objectif des actions d'Initiative Ile-de-France est de développer et d'adapter la performance des outils du réseau Initiative pour **répondre au plus près aux nouveaux besoins exprimés des territoires, en faveur de l'emploi et de la création, reprise et croissance d'activités.**

II) Présentation de « Créatrices d'Avenir »

A) Le contexte et les objectifs du concours

Sur le plan régional, les femmes représentent 50,8% de la population francilienne et 49% de la population active (2008-INSEE). Or, **seules 30% de femmes créent leur entreprise. Favoriser l'entrepreneuriat des femmes, pour que la création d'entreprises puisse devenir une des solutions qui s'offrent à elles**, est donc un enjeu majeur pour répondre aux orientations de la loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine de 2014, dépasser ces chiffres et agir en faveur de l'égalité hommes-femmes. En outre, il fait partie des 12 objectifs du plan régional stratégique pour l'égalité femmes-hommes de la Préfecture de Région d'Ile-de-France.

L'intérêt du **concours « Créatrices d'Avenir »** est de **valoriser l'image de la création d'entreprise par les femmes en Ile-de-France**. Mettre à l'honneur des cheffes d'entreprise qui ont réussies à travers une remise de prix, favoriser leur prise de parole dans les médias, soutenir l'entrepreneuriat comme levier d'ascension sociale, lever les différents freins qui rendent la majorité des femmes réticentes à se lancer dans la création d'entreprise en particulier dans des domaines hors de leurs secteurs de prédilection (services à la personne, commerce, bien-être, développement durable, etc.) et parfois sur des territoires. Ce sont là autant d'actions de sensibilisation et d'information à destination d'un public féminin qu'il est nécessaire de mener, et que souhaite porter le concours « Créatrices d'Avenir ».

Le concours « Créatrices d'Avenir » existe depuis 2010. Porté initialement par Ile-de-France Active, il est organisé depuis 2015 par Initiative Ile-de-France. Chaque année, le concours a le soutien de plusieurs partenaires publics et privés, et d'une marraine dirigeante d'entreprise.

« Créatrices d'Avenir » s'inscrit sur un « marché » sur lequel on trouve beaucoup de concours dédiés à l'entrepreneuriat ou aux femmes.

B) L'édition 2015

L'édition 2015 du concours « Créatrices d'Avenir » est la première organisée et pilotée par Initiative Ile-de-France. Elle est réalisée **en partenariat avec la Préfecture de Paris Ile-de-France** (la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), **la Caisse des Dépôts, le Conseil régional d'Ile-de-France, l'Europe** (Fonds social européen), **la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France à travers son Institut du Mentorat Entrepreneurial, la Fondation Raja-Danièle Marcovici, la Caisse d'Epargne Ile-de-France, et EDF.**

La **marraine** de cette 5^{ème} édition est **Stéphanie Pelaprat, CEO de Restopolitan.**

Le concours est ouvert à toutes les femmes dirigeantes :

- ayant créé, repris ou développé une entreprise en Ile-de-France et dont les statuts ont été déposés le 30 juillet 2015 au plus tard,
- qui détiennent, à elle seule ou avec d'autres femmes, plus de 50% des parts.

Six catégories de prix sont proposées aux dirigeantes (susceptibles d'évoluer selon l'édition) :

- **Dynamique de croissance** : récompensera une femme dont l'entreprise est entrée en phase de croissance-développement potentiellement génératrice d'emplois et d'activité
- **Reprise remarquable** : récompensera une femme ayant repris une entreprise, permettant le maintien d'emplois, de savoir-faire et le dynamisme économique local
- **Créatrice quartier** : récompensera une femme issue d'un quartier Politique de la Ville ou dont l'entreprise a un impact positif sur un quartier Politique de la Ville
- **Innovation solidaire** : récompensera une femme ayant créé une structure relevant de l'économie sociale et solidaire conciliant activité économique et utilité sociale
- **Audace au féminin** : récompensera une femme ayant créé une entreprise dans un secteur non traditionnellement féminin
- **Créatrice d'Avenir** : récompensera une femme dont le projet relevant de l'une des 5 catégories, est particulièrement remarquable

La **dotation pour chaque lauréate** correspond à 5 000 €, une séance de coaching avec Stéphanie Pelapat, et un accompagnement de la CCI Paris Ile-de-France.

III) L'objet de la consultation

Le pôle Communication d'Initiative Ile-de-France a pour mission de réaliser une nouvelle identité graphique pour « Créatrices d'Avenir ». Dans cette optique, nous consultons plusieurs agences de communication graphique afin de choisir le partenaire qui nous accompagnera dans ce projet.

IV) L'identité graphique

L'identité graphique comprendra un logo et une charte graphique déclinables, notamment sur des supports web (bannière site internet, signature email, bannière Facebook, favicon Twitter) et identifiable seule, sans être associée aux logos de l'entité porteuse ou des partenaires.

A) L'ancienne identité graphique

Le logo actuel de « Créatrices d'Avenir » a été créé par le précédent porteur de projet, Ile-de-France Active, en lien avec la charte graphique du réseau France Active.

CRÉATRICES D'AVENIR



En 2015, il a été décliné sur plusieurs supports : papier à en-tête, infographies, site internet, réseaux sociaux (Facebook et Twitter)...



B) La création de la nouvelle identité graphique

Il conviendra de trouver le bon équilibre entre une création graphique originale et dynamique pour se démarquer des autres concours sur la thématique de l'entrepreneuriat des femmes. Elle devra traduire à la fois le professionnalisme du concours et son effet de tremplin pour les lauréates.

Le logo devra :

- être exploitable sur des outils web (site internet, réseaux sociaux, infographies, emailings...)
- intégrer le nom du concours « Créatrices d'Avenir »
- allier à la fois une dimension institutionnelle (concours soutenu par des partenaires institutionnels) et une dimension réseau (réseau de partenaires, de créatrices)
- exprimer les notions de : entrepreneuriat, réseau, femme

La (ou les) couleur(s) ne devront pas obligatoirement renvoyer aux logos d'Initiative Ile-de-France. L'identité graphique sera livrée avec une charte graphique, codes couleurs, police d'écriture. Le logo final sera la propriété d'Initiative Ile-de-France.

C) La cible

Le logo sera le support d'une communication réalisée auprès des dirigeantes d'entreprises, potentielles futures candidates au concours.

D) La date de sortie impérative

La nouvelle identité graphique devra être prête à diffuser pour son lancement officiel à l'occasion de la « Journée de la femme » du 8 mars 2016.

V) Les prestations demandées

La recommandation globale de chaque agence devra nécessairement comporter :

- **des pistes créatives d'identité graphique prenant la forme d'un logo, déclinable selon une charte graphique** en bannière web, signature email, bannière Facebook, favicon Twitter (les logos présélectionnés seront ensuite déclinés à leur tour jusqu'à obtention du logo définitif)
- **une proposition de planning**
- **une estimation budgétaire détaillée (HT et TTC)** intégrant les honoraires, les frais de création (direction artistique, conception), de secrétariat ainsi que les éventuels frais afférents. Estimation à établir dans la limite du budget alloué, soit **5 000 € TTC**.
- **des modalités d'organisation** et de fonctionnement (pilotage, validation).
- **le profil de l'équipe** en charge du projet (conseil/commerciale et créative).

VI) Les conditions de la consultation

- **Le budget alloué est de 5 000 TTC**
- **La réponse attendue :** L'offre se fera sur la base de ce cahier des charges. Toutefois, vous pouvez proposer des variantes ou options, argumentées, que vous ferez apparaître comme telles sur le budget.
- **Le choix de l'agence se fera sur les critères suivant :**
 - La pertinence de la recommandation
 - La créativité et l'originalité de la recommandation
 - Le respect de l'enveloppe budgétaire
 - Le calendrier de travail respectant les délais impartis
 - La méthodologie de travail proposée
- **Le calendrier de la consultation :**
 - Envoi du cahier des charges : 4 novembre 2015
 - Journée d'audition des agences : 16 décembre 2015
 - Sélection de l'agence retenue : 17 décembre 2015
 - Livraison de l'identité graphique : 26 février 2016

Le prestataire s'engagera sur un planning de réalisation en tenant compte du délai de validation interne au sein d'Initiative Ile-de-France.